

Réduction individuelle des primes 2013 en Valais

Maurice Tornay, chef du Département des
finances, des institutions et de la santé

Point-presse du 20 décembre 2012

Tour d'horizon du système de réduction individuelle des primes (RIP)

- ▲ Bilan provisoire de la réduction individuelle des primes en 2012
- ▲ Comparaison entre cantons latins
- ▲ Réduction individuelle des primes 2013
- ▲ Evaluation par l'Office fédéral de la santé publique des différents systèmes de réduction des primes dans les cantons suisses – Année 2010

Bilan provisoire de la RIP 2012 en Valais

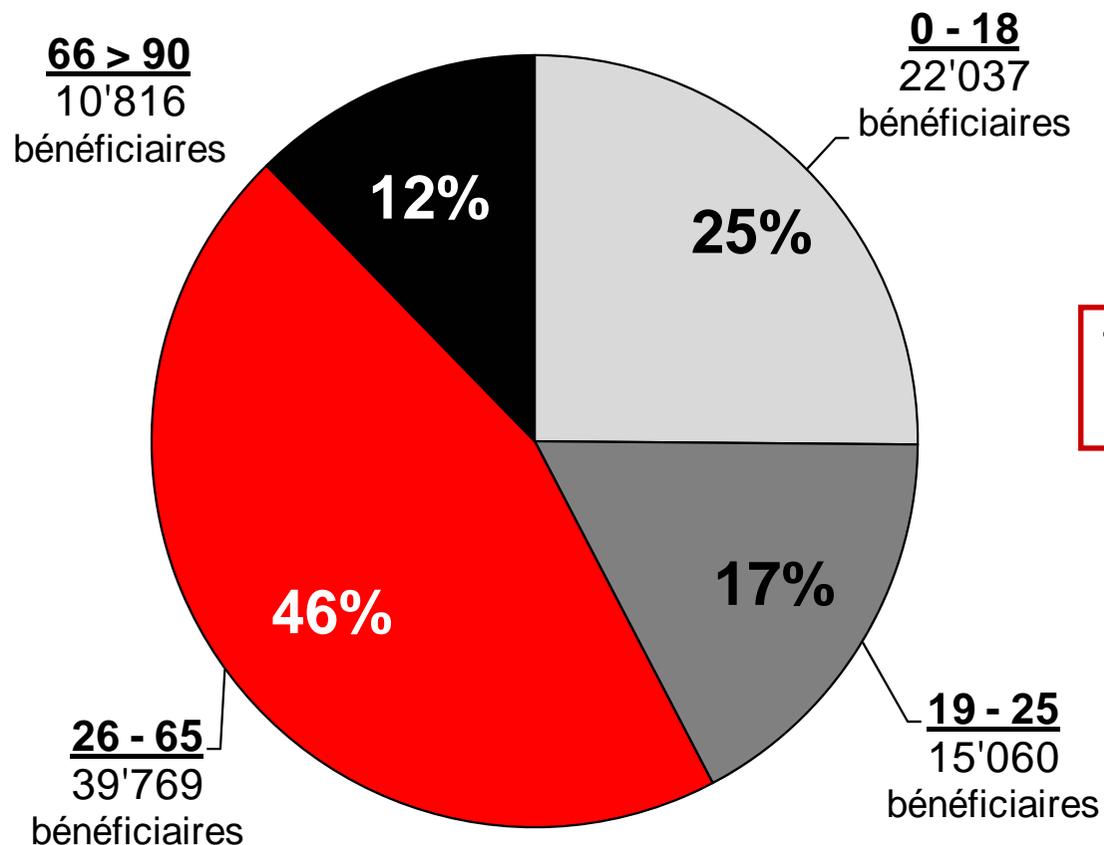
Situation financière provisoire au 06.12.2012

	Comptes 2012	
Subsides 2012 versés en 2012		179'513'567
Bénéficiaires ordinaires	132'971'692	
Bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI	33'549'554	
Bénéficiaires de l'aide sociale	12'992'322	
Corrections des années antérieures (subsides rétroactifs, remboursements, actes de défauts de biens, etc.)		11'250'366
Total		190'763'933

Source : SSP/CCC-Vs

Bilan provisoire de la RIP 2012 en Valais

Répartition du nombre de bénéficiaires par tranches d'âge



Total des bénéficiaires
d'une RIP 2012 : **87'682**

Source : CCC-Vs - Situation provisoire au 06.12.2012

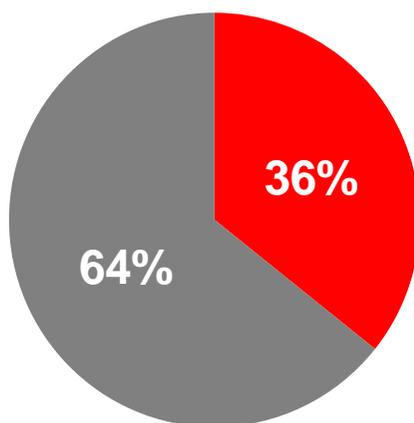
Bilan provisoire de la RIP 2012 en Valais

Pourcentage de bénéficiaires par catégories de personnes

- ▲ 1 enfant sur 3
- ▲ 1 jeune adulte sur 2
- ▲ 1 adulte sur 4

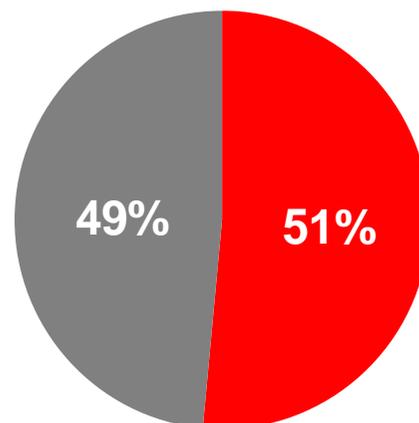
touchent une réduction individuelle de primes

Enfants (0-18 ans)



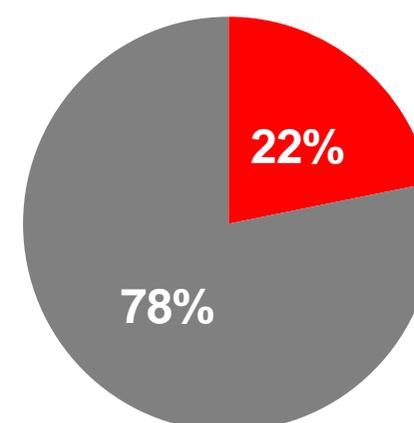
■ Subventionnés
■ non subventionnés

Jeunes (19-25 ans)



■ Subventionnés
■ non subventionnés

Adultes (dès 26 ans)

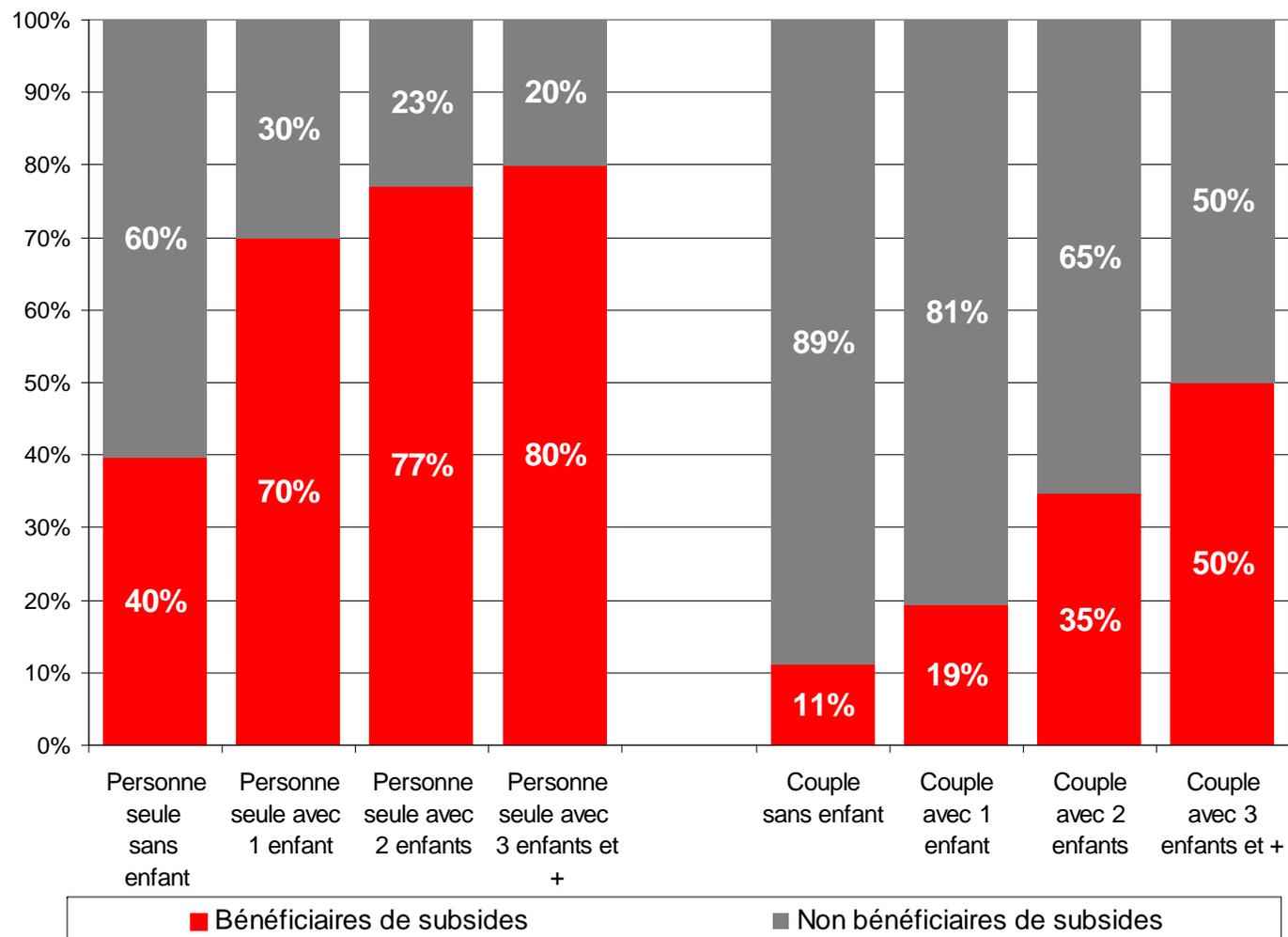


■ Subventionnés
■ non subventionnés

Source : CCC-Vs - Situation provisoire au 06.12.2012

Bilan provisoire de la RIP 2012 en Valais

Pourcentage de bénéficiaires selon la composition familiale*

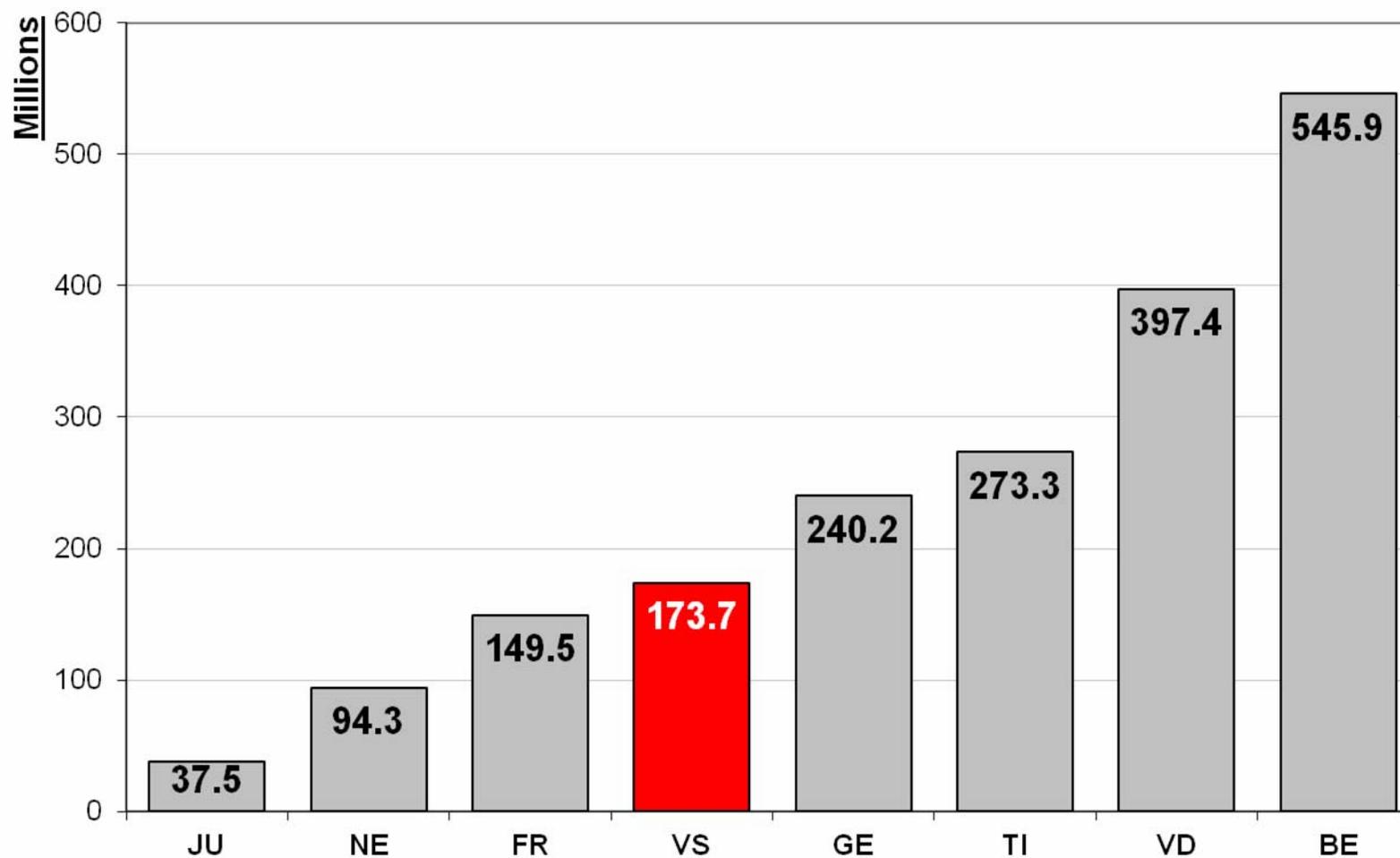


*Uniquement les personnes inscrites au registre fiscal

Source : Caisse de compensation du canton du Valais - Situation au 30.11.2012

Comparaison entre cantons latins

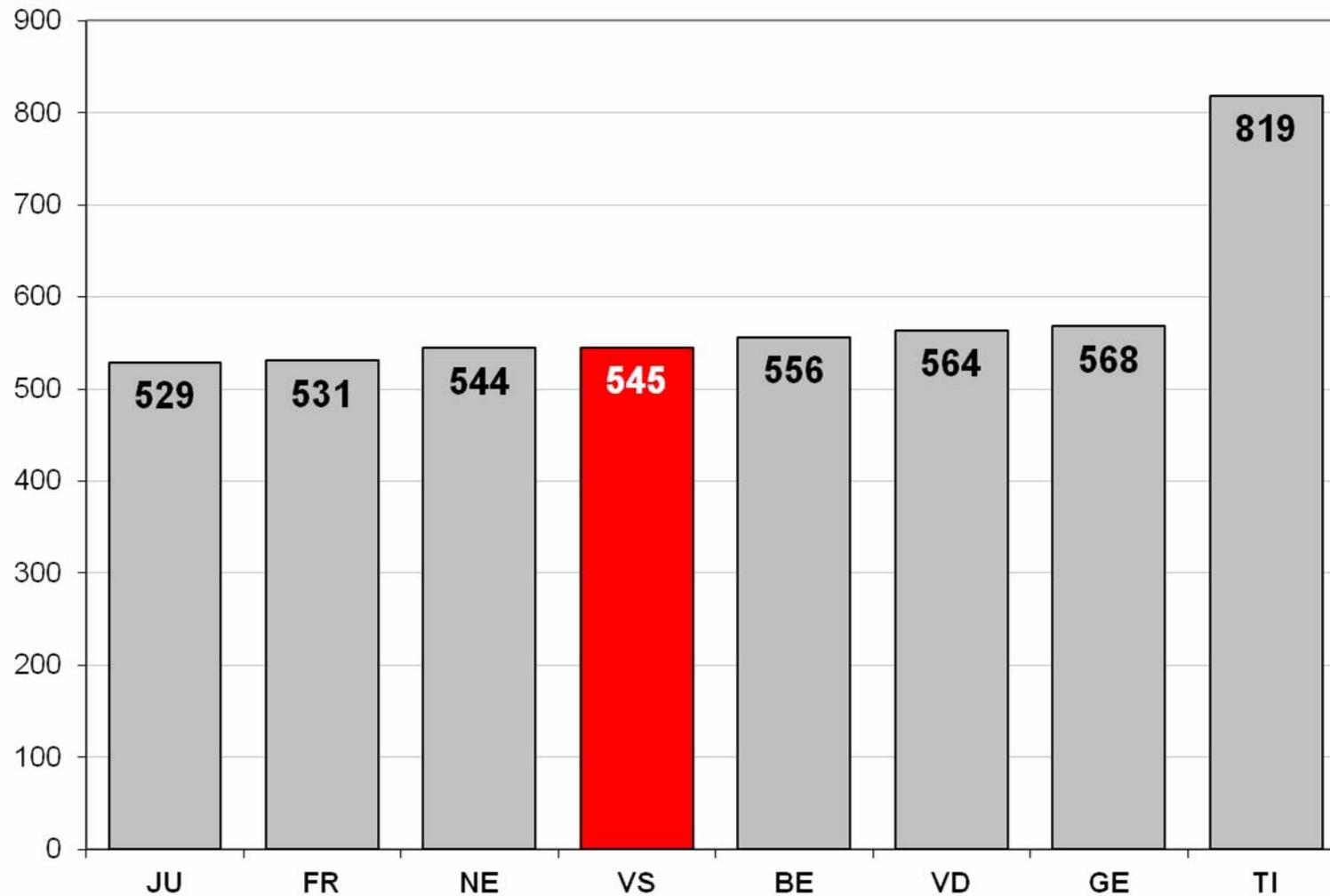
Montants 2011 alloués pour la RIP, en millions de francs



Source : GLAS

Comparaison entre cantons latins

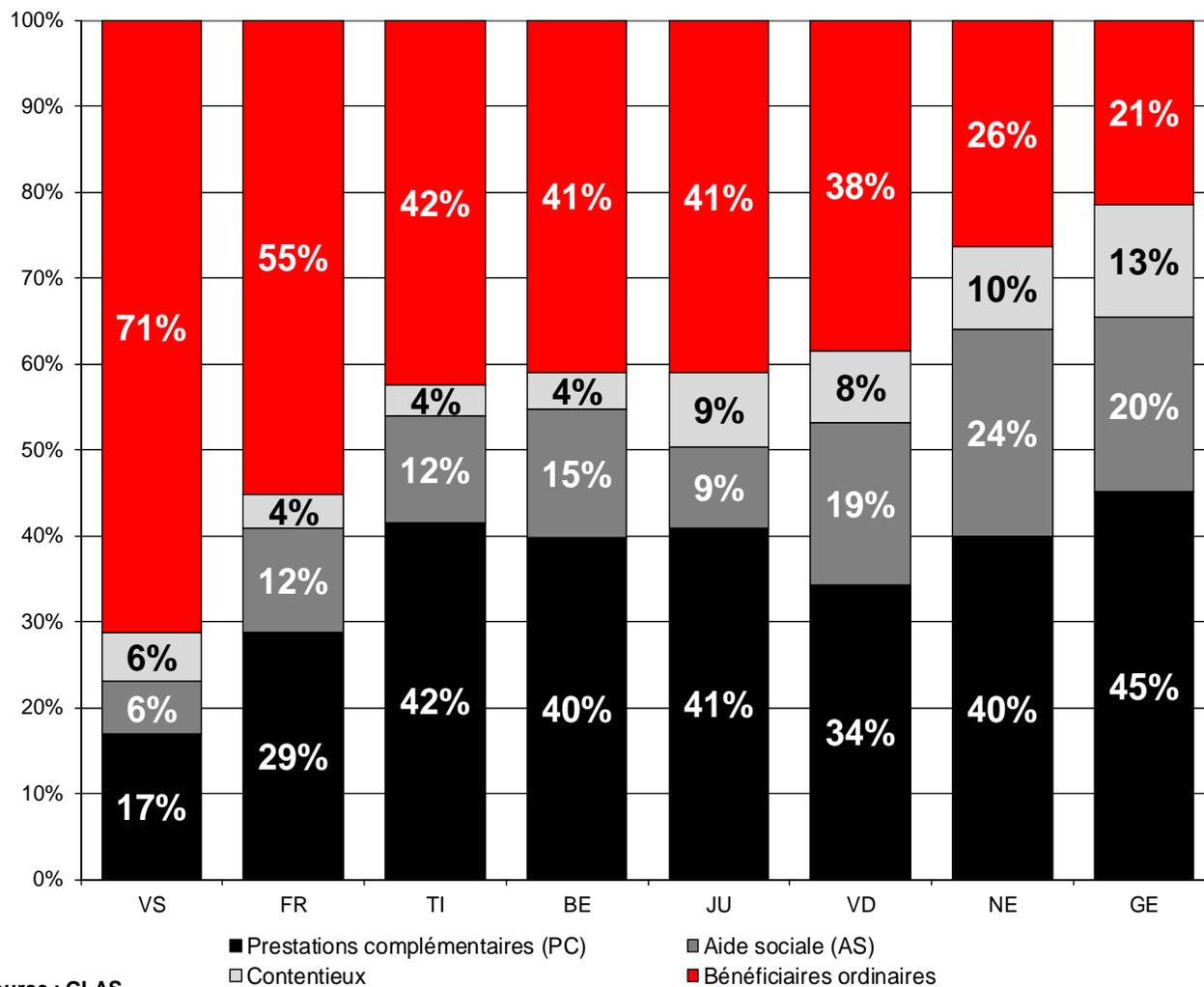
Montants 2011 alloués pour la RIP, en francs par habitant



Source : GLAS

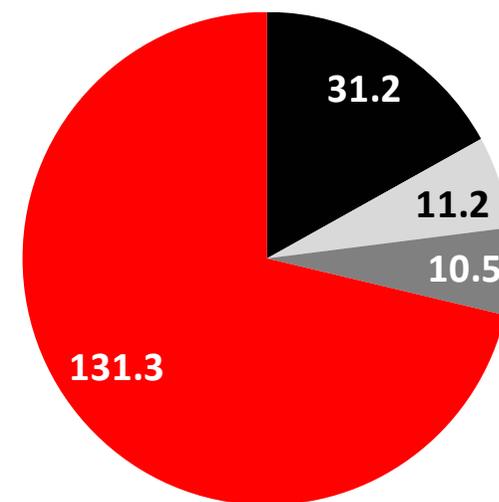
Comparaison entre cantons latins

Répartition 2011 des montants de la RIP



Source : GLAS

Répartition de la réduction individuelle des primes 2011 en millions de francs en Valais

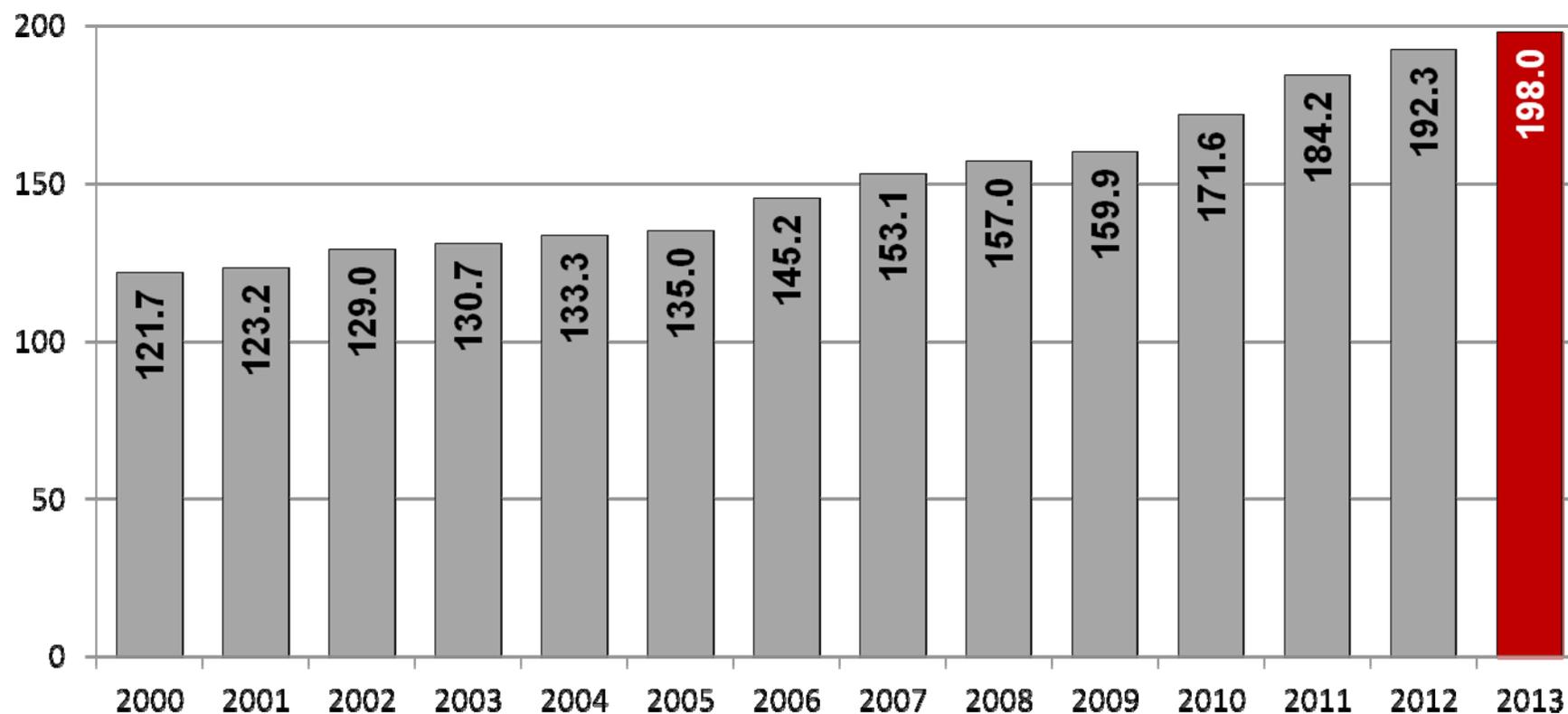


- Bénéficiaires des prestations complémentaires
- Bénéficiaires de l'aide sociale
- Contentieux
- Bénéficiaires ordinaires

Réduction individuelle des primes 2013

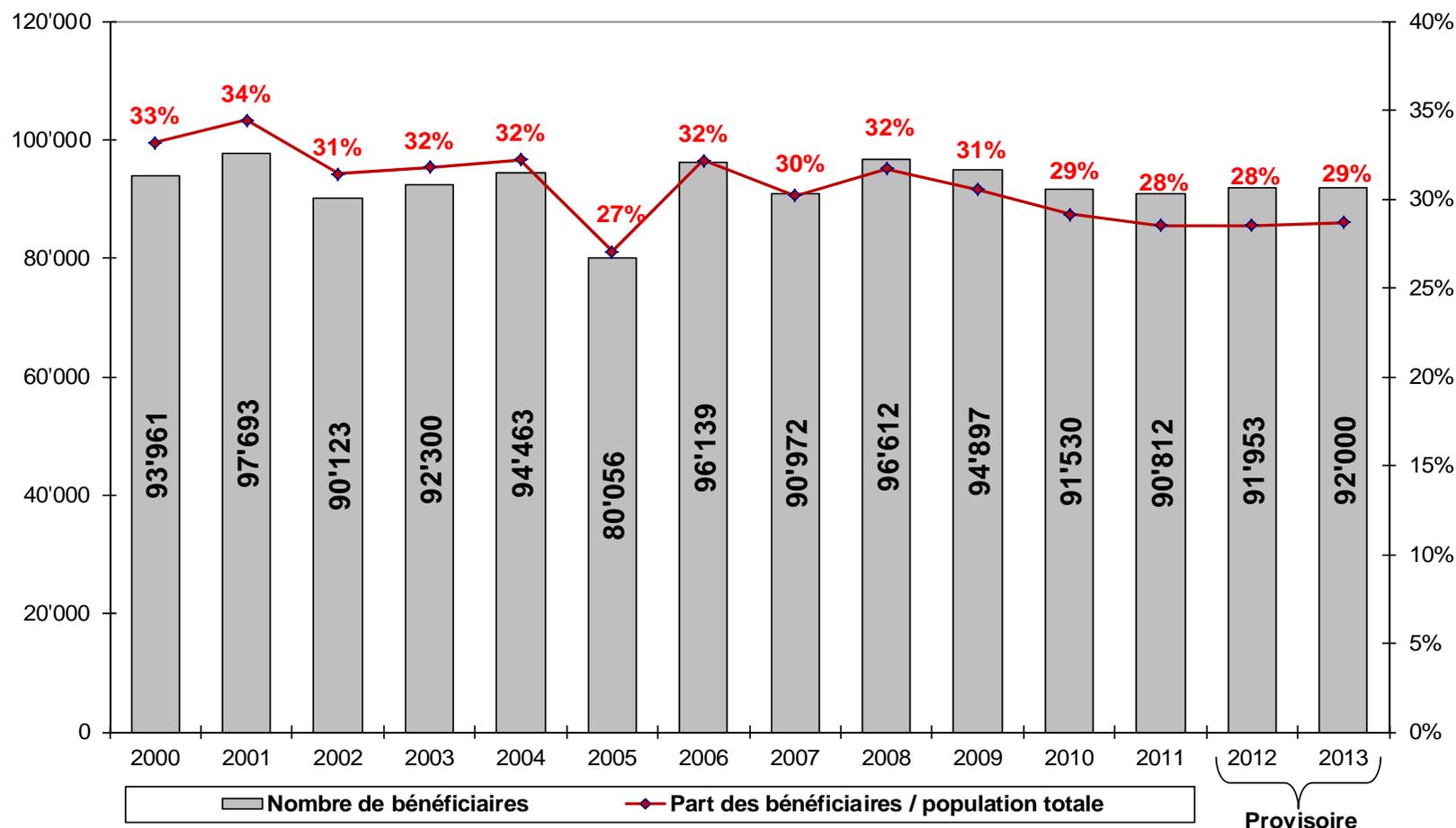
Evolution en Valais du montant de la RIP, en millions

- ▲ Enveloppe de **198 millions de francs**
- ▲ Augmentation de 3% par rapport à 2012 (Fr. 5.7 millions)



Réduction individuelle des primes 2013

Evolution du nombre de bénéficiaires en Valais



Source : CCC-Vs - Situation provisoire au 30.11.2012

Le graphique présente le nombre de subsides attribués durant une année, indépendamment de l'année de subventionnement (principe de l'année de paiement du subside). Ainsi, un subside rétroactif pour les primes 2012 qui est notifié en 2013 sera comptabilisé sur l'année 2013.



Réduction individuelle des primes 2013

Conditions d'obtention

- ▲ Personnes et familles domiciliées en Valais ne dépassant pas la limite de revenu fixée (déterminée en fonction de la déclaration d'impôt)
 - Enfants jusqu'à 20 ans inclus dans le calcul du droit à la réduction des primes
 - Assurés âgés de 20 ans au 31 décembre 2012 considérés à titre individuel
- ▲ Personnes âgées de 18 à 20 ans n'ayant plus le même domicile que leurs parents
 - Demande de réduction individuelle des primes à déposer
- ▲ Jeunes adultes en formation âgés de 21 à 25 ans
 - Si bénéficiaires d'une réduction de prime inférieure à 50 %, demande possible d'un complément de subvention à la Caisse de compensation du canton du Valais (maximum: 50 % de la prime moyenne de référence)
- ▲ Personnes imposées à la source
 - Demande de réduction individuelle des primes à déposer

Réduction individuelle des primes 2013

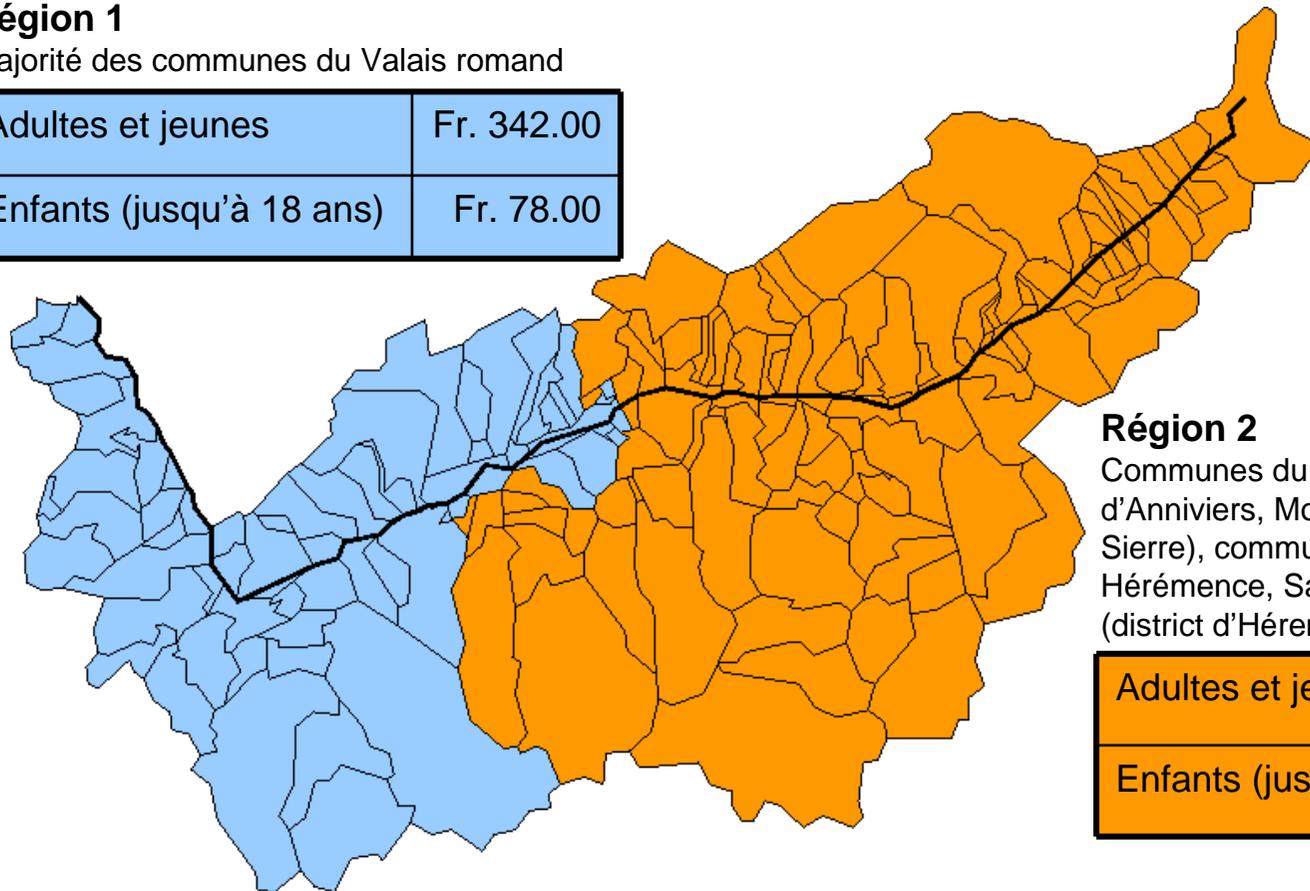
Primes de références

La réduction individuelle des primes est calculée sur la base des primes de référence suivantes.

Région 1

Majorité des communes du Valais romand

Adultes et jeunes	Fr. 342.00
Enfants (jusqu'à 18 ans)	Fr. 78.00



Région 2

Communes du Haut-Valais, communes d'Anniviers, Mollens, Venthône (district de Sierre), communes des Agettes, Evolène, Hérémence, Saint-Martin, Vex et Mont-Noble (district d'Hérens)

Adultes et jeunes	Fr. 320.00
Enfants (jusqu'à 18 ans)	Fr. 75.00

Réduction individuelle des primes 2013

Limites de revenu 2013 donnant droit à une RIP

Personne seule	
Limite de revenu 2013	Subsides en % de la prime de référence
Fr. 20'000	80%
Fr. 22'600	70%
Fr. 25'200	60%
Fr. 27'800	50%
Fr. 30'400	40%
Fr. 33'000	30%
Fr. 35'600	20 %

Personne seule avec un enfant	
Limite de revenu 2013	Subsides en % de la prime de référence
Fr. 40'500	80%
Fr. 44'010	70%
Fr. 47'520	60%
Fr. 51'030	50%
Fr. 54'540	40%
Fr. 58'050	30%
Fr. 61'560	20 %

Fr. 13'500 par enfant supplémentaire

Couple sans enfant	
Limite de revenu 2013	Subsides en % de la prime de référence
Fr. 30'000	80%
Fr. 33'900	70%
Fr. 37'800	60%
Fr. 41'700	50%
Fr. 45'600	40%
Fr. 49'500	30%
Fr. 53'400	20 %

Couple avec un enfant	
Limite de revenu 2013	Subsides en % de la prime de référence
Fr. 43'500	80%
Fr. 47'400	70%
Fr. 51'300	60%
Fr. 55'200	50%
Fr. 59'100	40%
Fr. 63'000	30%
Fr. 66'900	20 %

Fr. 13'500 par enfant supplémentaire

Réduction individuelle des primes 2013

Limites de revenu 2013

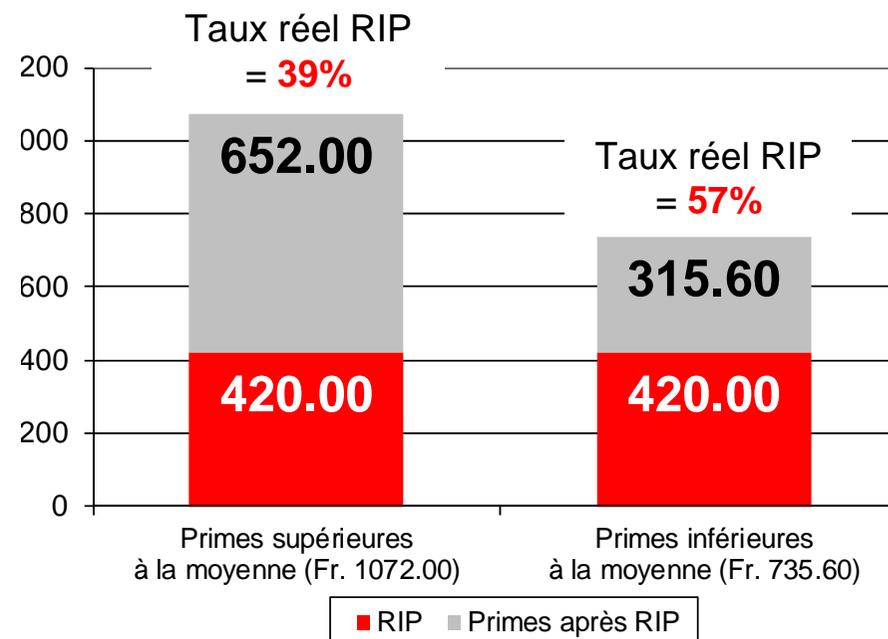
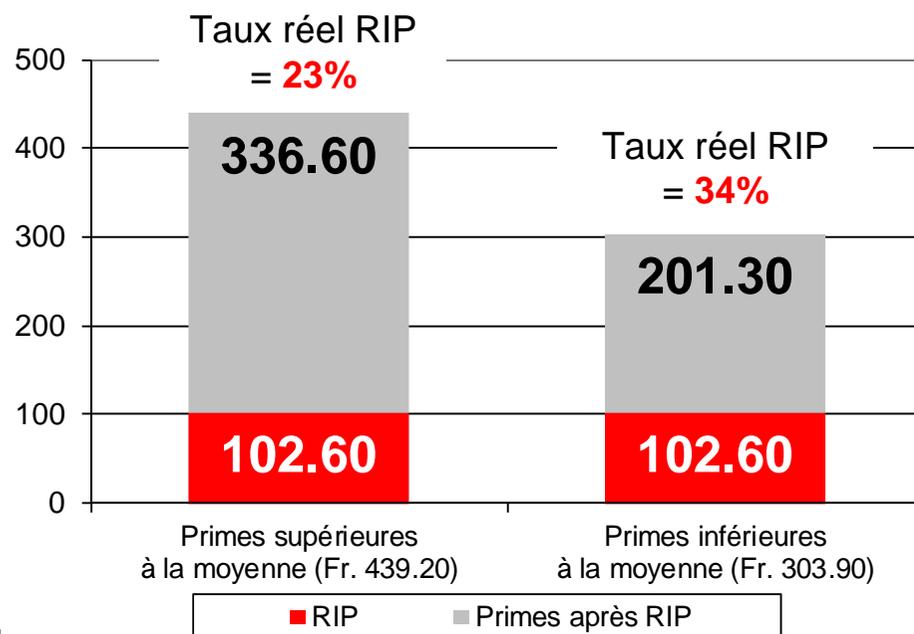
- ▲ Seuls les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI et de l'aide sociale obtiennent **le 100% de la prime moyenne de référence.**
- ▲ Une personne qui a droit à une réduction de primes de 80%, et qui est assurée auprès d'un assureur qui propose des primes inférieures à la prime de référence, aura sa prime subventionnée à raison de 90 ou 100%.
- ▲ Le subside n'excédera cependant pas le montant de la prime effective de l'assurance-maladie obligatoire des soins.

Réduction individuelle des primes 2013

Exemples de situation

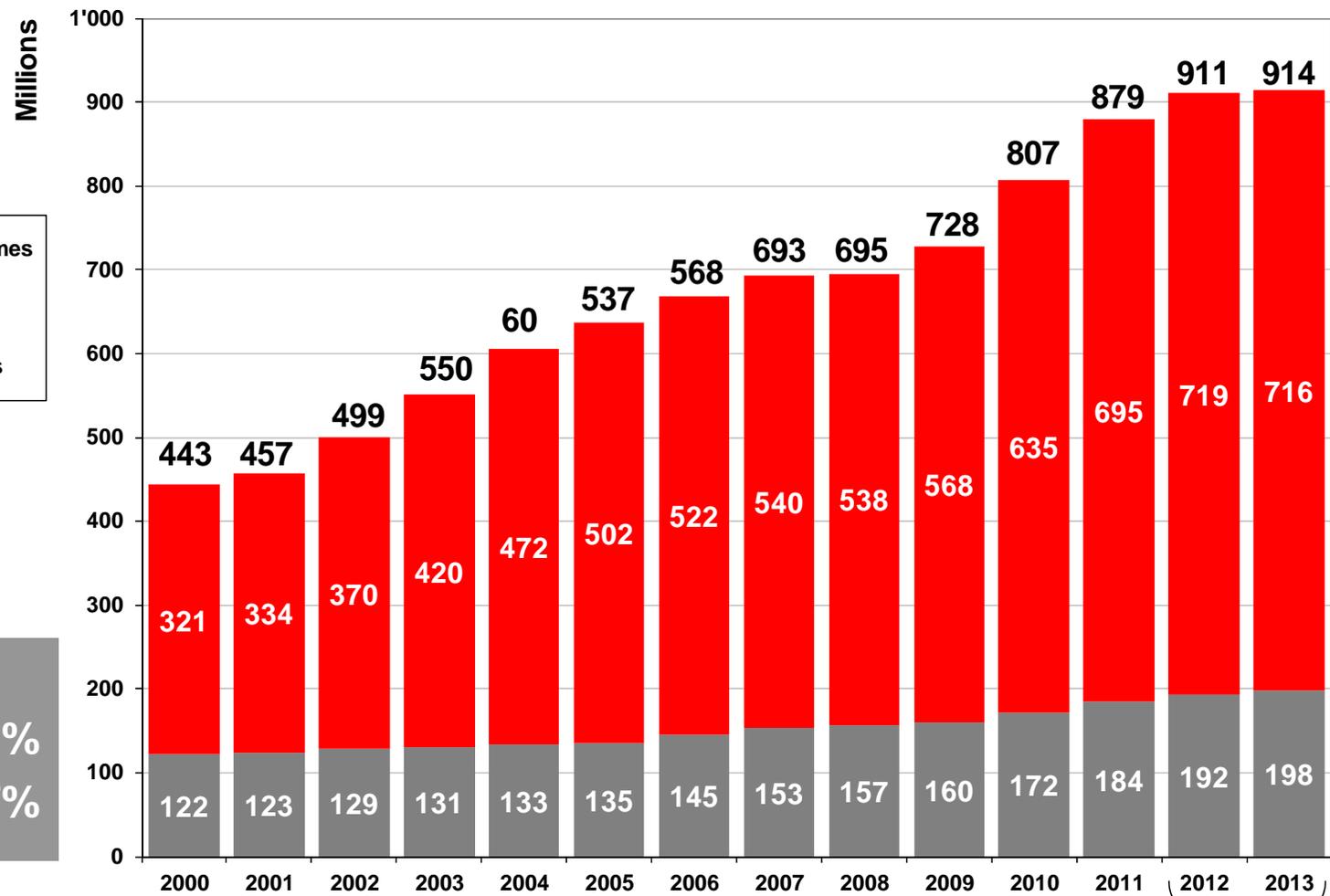
- ▲ Personne seule
- ▲ Fr. 2'700 de revenu mensuel déterminant
- ▲ Droit à une réduction de **30%** de la prime de référence (= fr. 102.60/mois)

- ▲ Couple avec 2 enfants
- ▲ Fr. 5'500 de revenu mensuel déterminant
- ▲ Droit à une réduction de **50%** de la prime de référence (= fr. 420.-/mois)



Réduction individuelle des primes 2013

Part de la RIP par rapport au volume total des primes en Valais



% de la RIP :

- 2000 : 27.5%
- 2013 : 21.7%

Source : OFSP / SSP

Provisoire



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

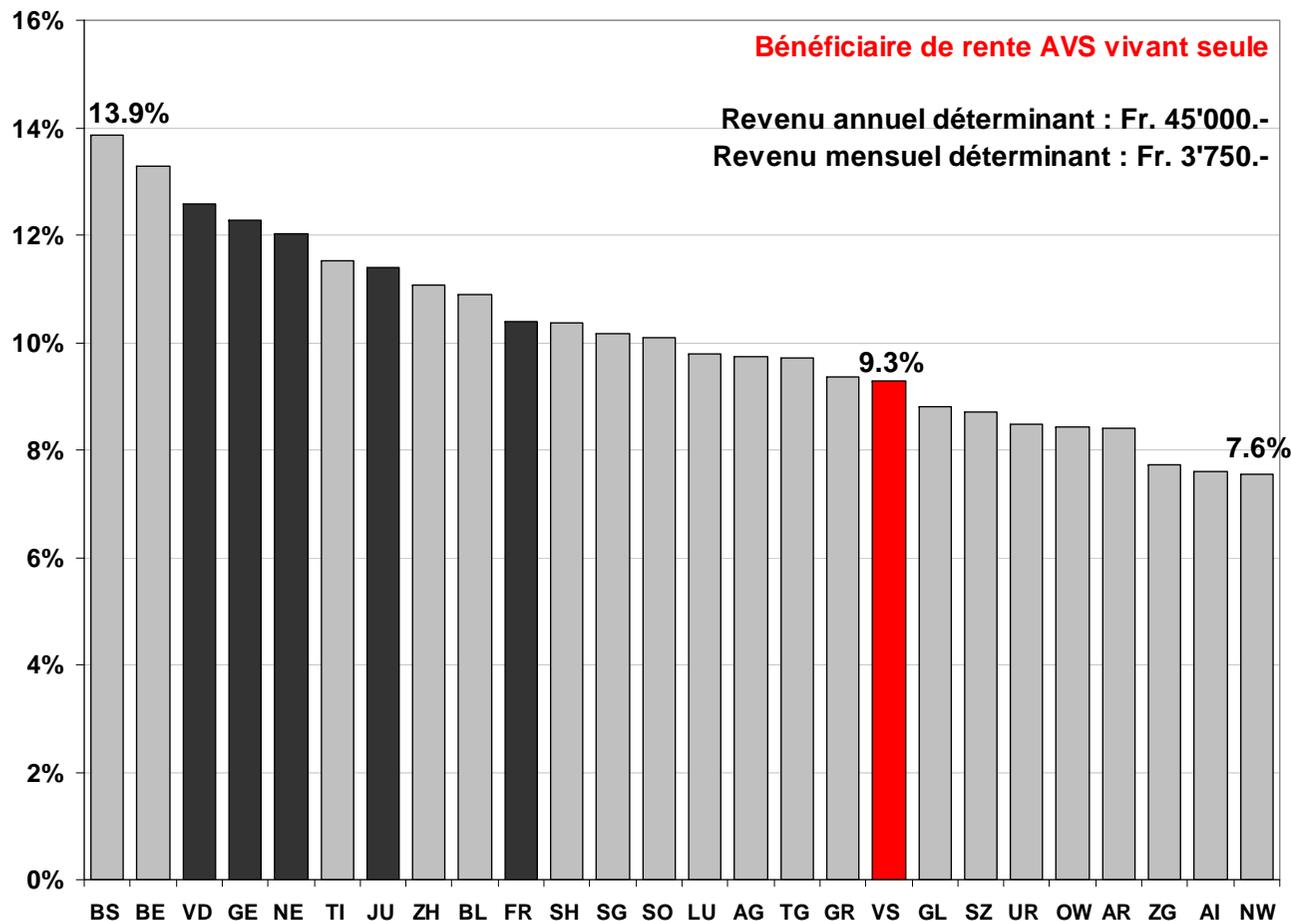
Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP, avril 2012

- ▲ Étude OFSP sur la charge financière des primes sur le revenu disponible des ménages, en tenant compte de la réduction individuelle des primes
- ▲ Selon OFSP, les primes ne devraient pas dépasser 6% du revenu disponible.
- ▲ Comparaison dans tous les cantons suisses en examinant la situation de 7 ménages types:
 - Bénéficiaire de rente vivant seul
 - Famille avec deux adultes et deux enfants
 - Famille avec un adulte et un enfant
 - Famille avec deux adultes et quatre enfants
 - Famille avec deux adultes, un jeune adulte (20 ans) et un enfant (16 ans)
 - Jeune adulte actif (24 ans)
 - Couple sans enfant

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Personne seule retraitée

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

1 adulte

Prime mensuelle	Fr. 307.00
Subside (0%)	Fr. 0.00
Prime nette	Fr. 307.00

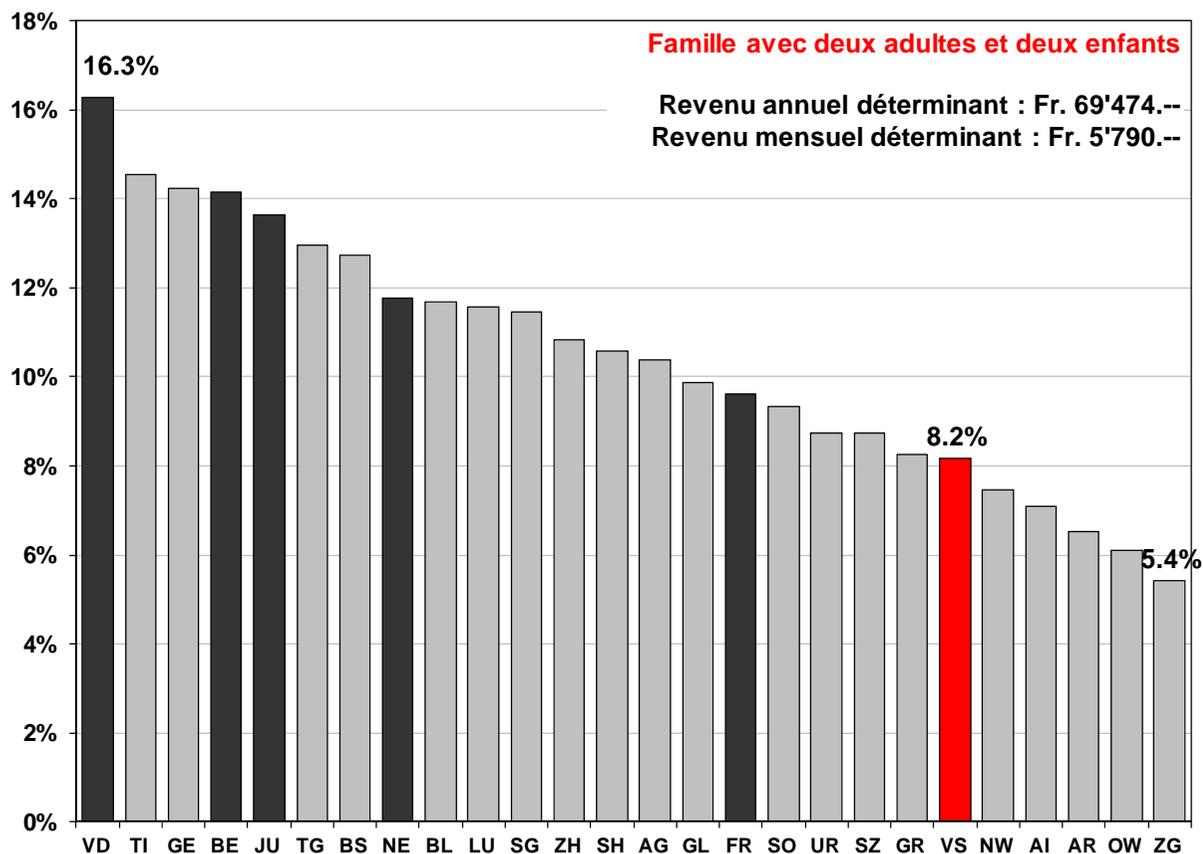
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Couple avec 2 enfants (3.5 et 5 ans)

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

2 adultes
2 enfants (3.5 et 5 ans)

Prime mensuelle Fr. 764.00
Subside (40% et 50%) **Fr. 320.60**
Prime nette Fr. 443.40

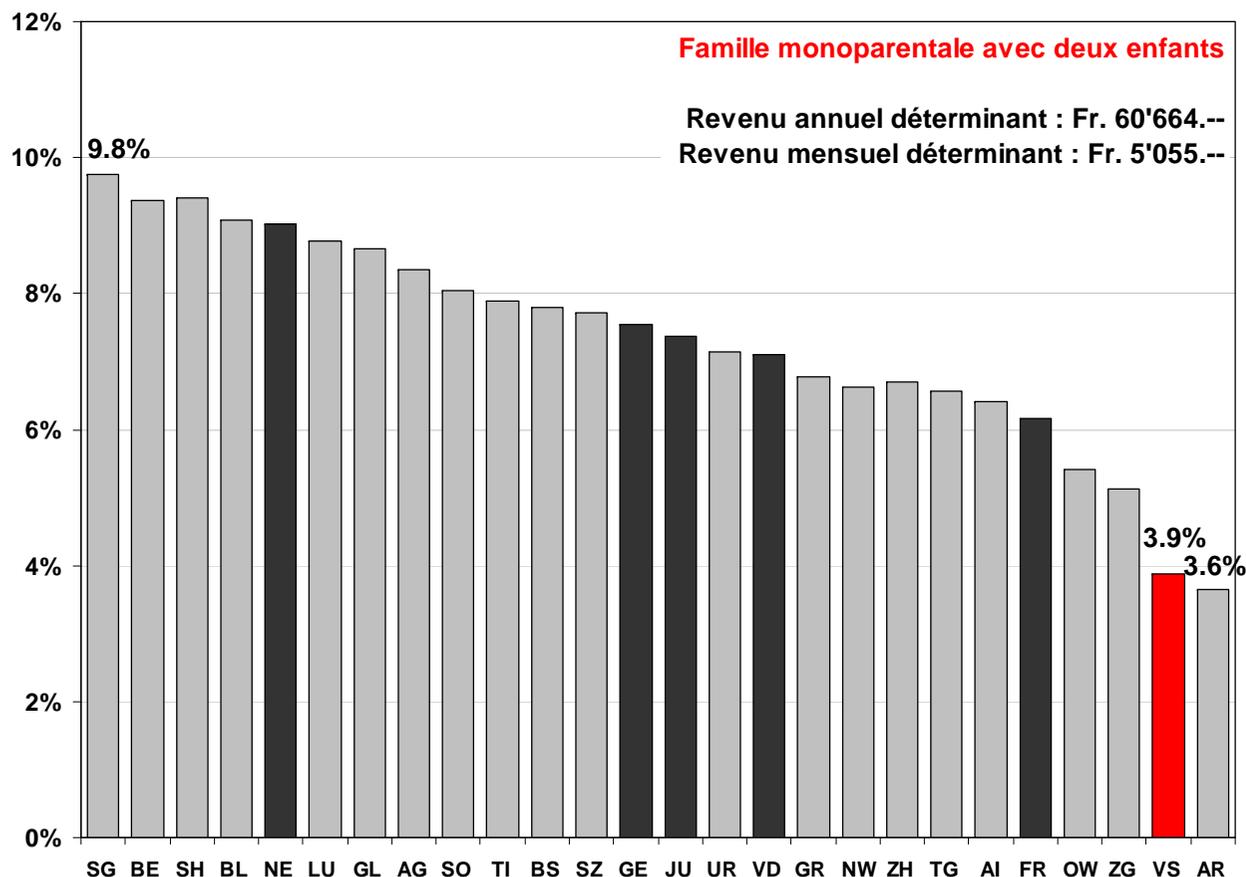
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Personne seule avec 2 enfants (3.5 et 5 ans)

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

1 adulte
2 enfants (3.5 et 5 ans)

Prime mensuelle	Fr. 457.00
Subside (50%)	<u>Fr. 228.50</u>
Prime nette	Fr. 228.50

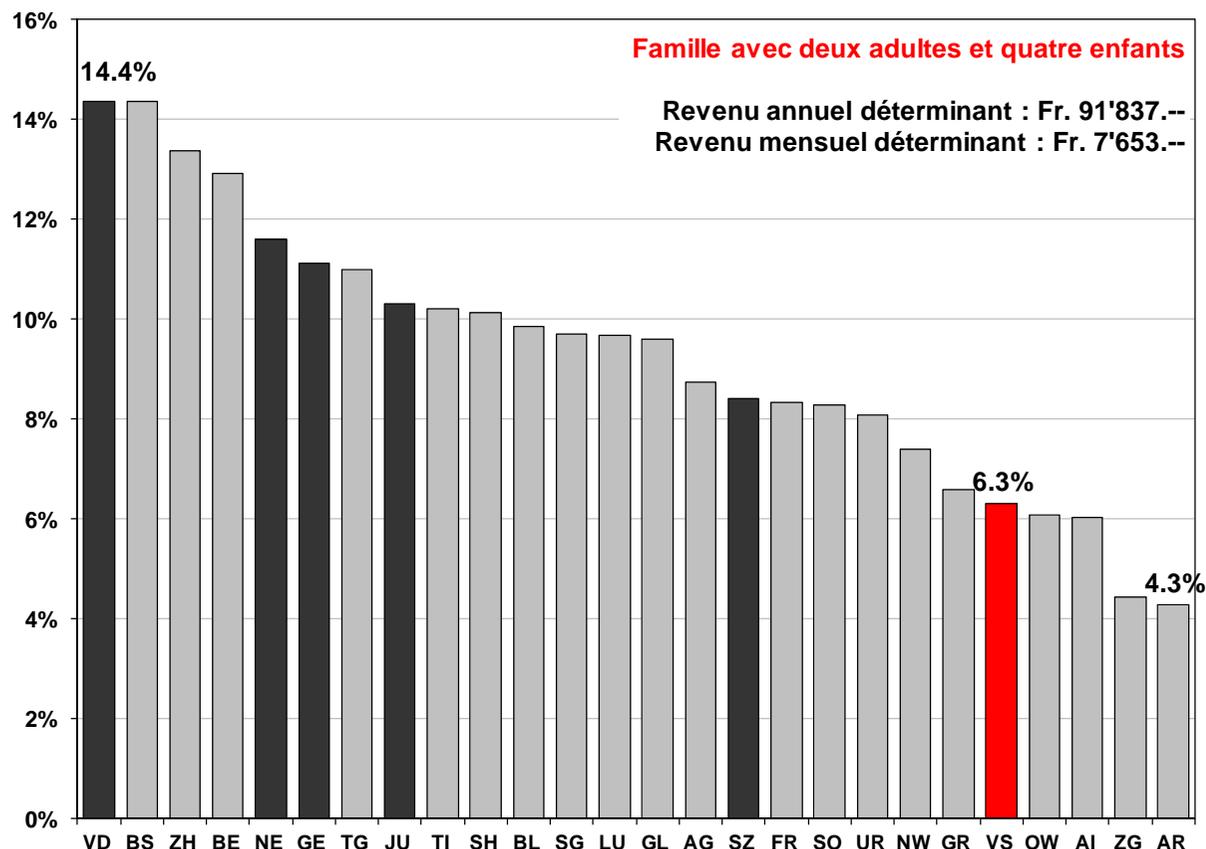
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Couple avec 4 enfants (3.5, 5, 8 et 10 ans)

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

2 adultes
4 enfants (3.5, 5, 8 et 10 ans)

Prime mensuelle	Fr. 914.00
Subside (50%)	<u>Fr. 457.00</u>
Prime nette	Fr. 457.00

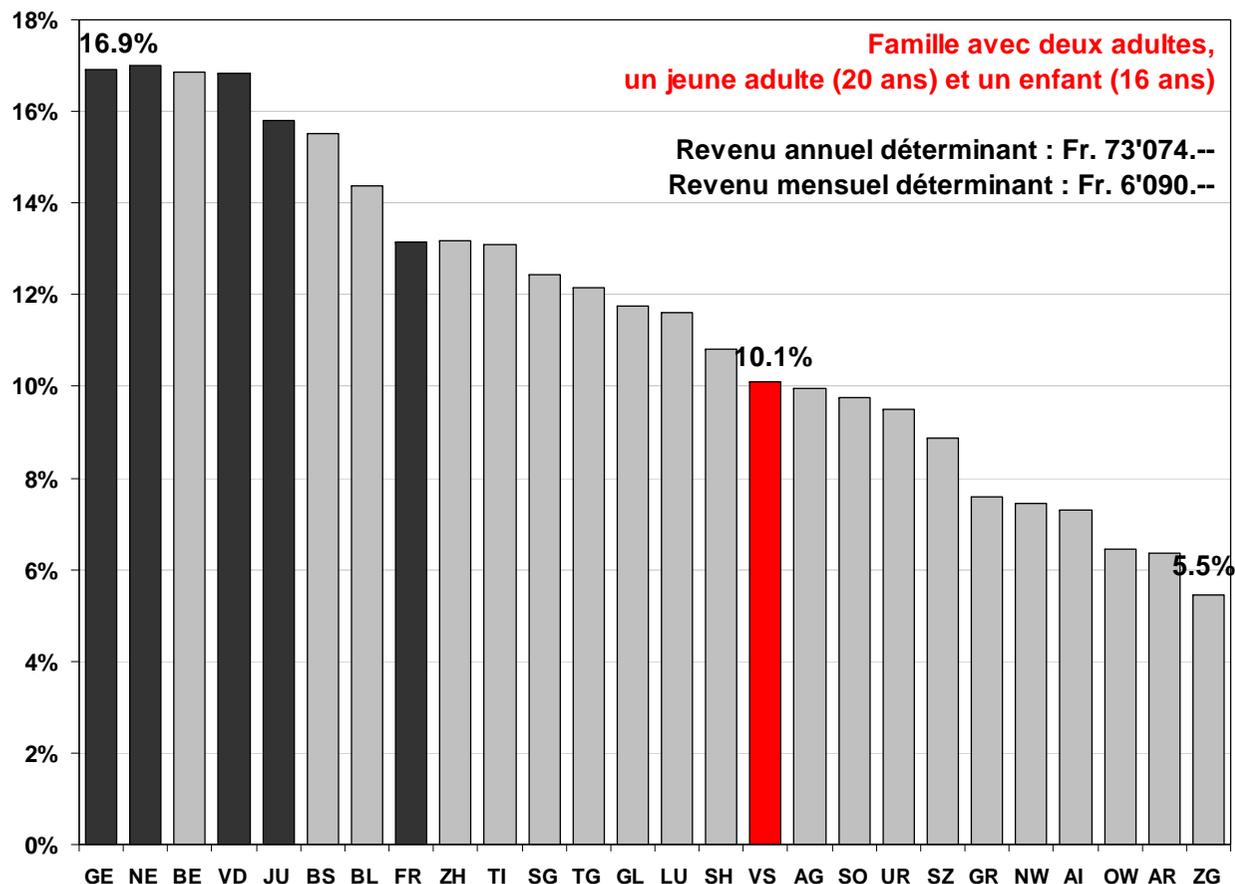
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Couple avec un jeune adulte (20 ans) et un enfant (16 ans)

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

2 adultes
1 jeune adulte (20 ans)
1 enfant (16 ans)

Prime mensuelle	Fr. 955.00
Subside (30 et 50%)	<u>Fr. 375.20</u>
Prime nette	Fr. 579.80

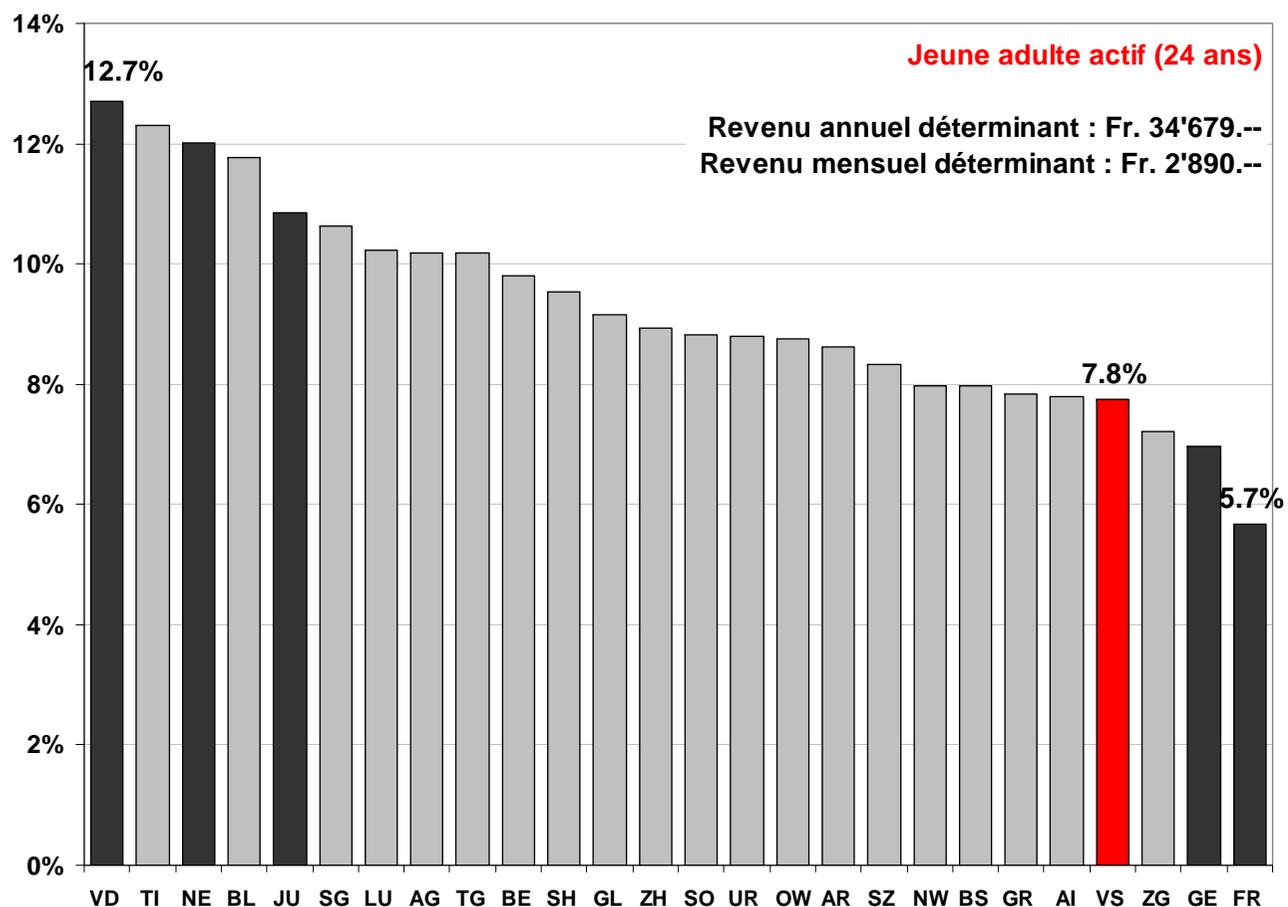
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Personne seule jeune (24 ans)

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

1 jeune adulte

Prime mensuelle	Fr. 307.00
Subside (0%)	Fr. 0.00
Prime nette	Fr. 307.00

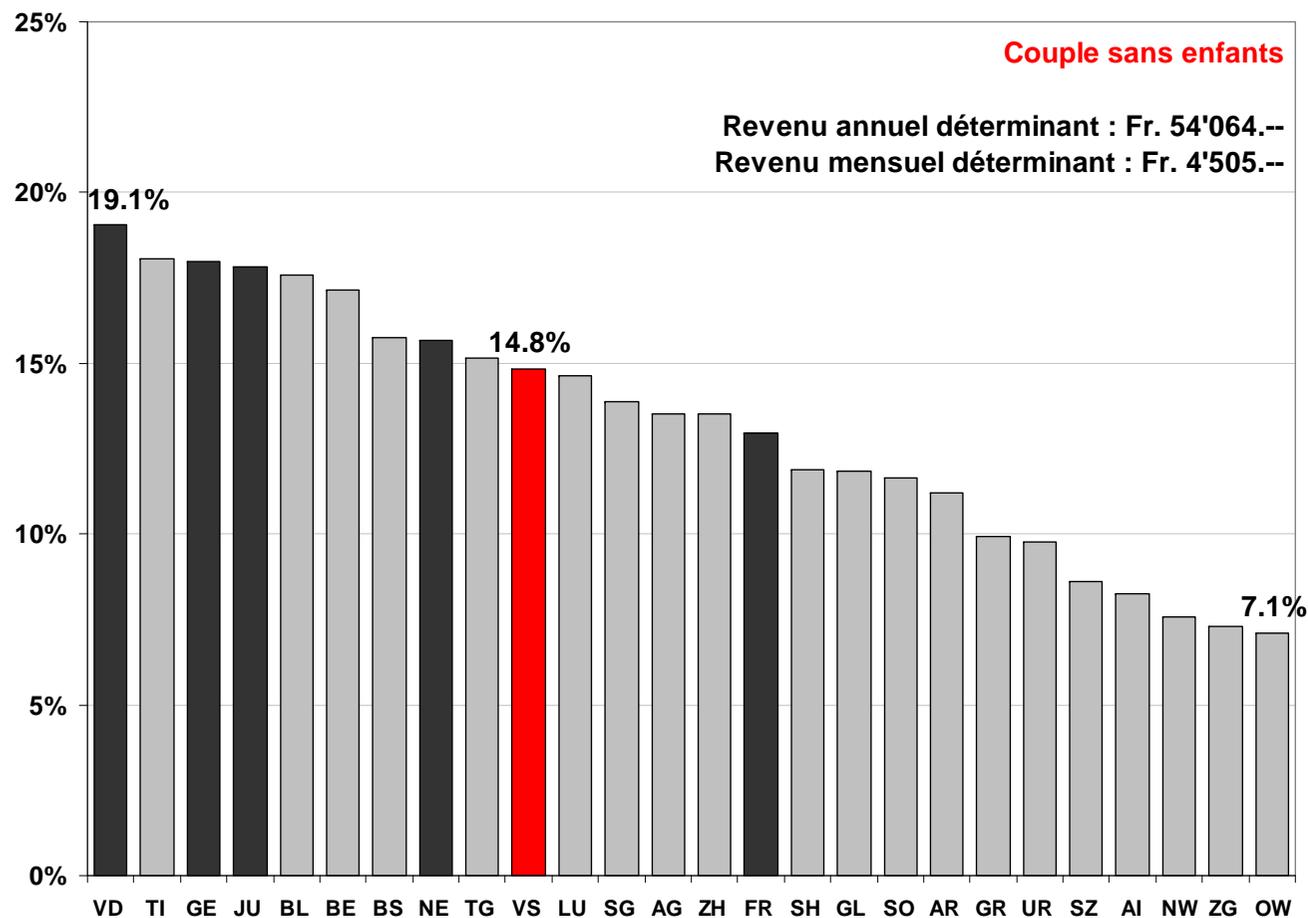
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Couple sans enfant

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Valais, année 2010

**2 adultes
sans enfant**

Prime mensuelle	Fr. 614.00
Subside (0%)	Fr. 0.00
Prime nette	Fr. 614.00

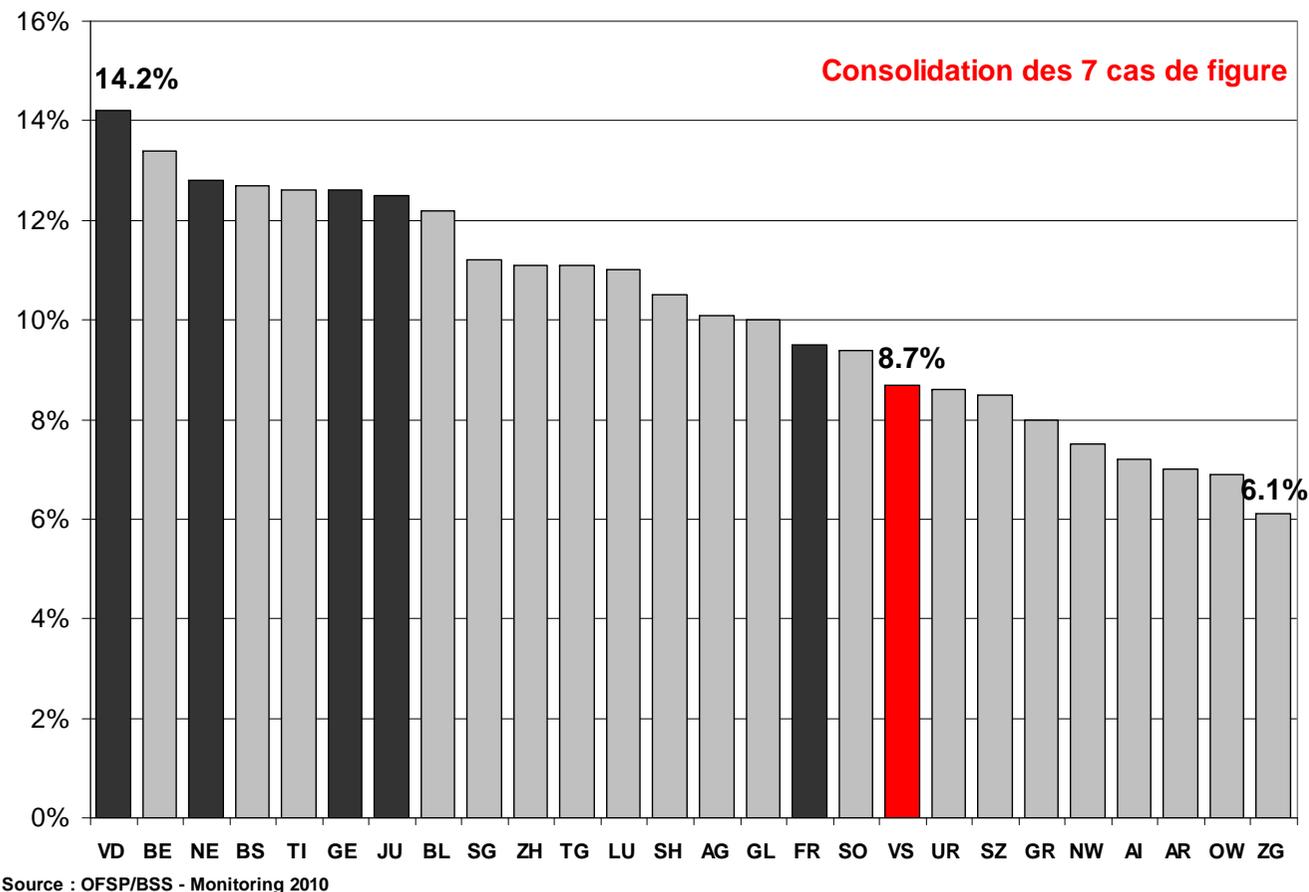
Source : OFSP/BSS - Monitoring 2010

Revenu disponible = revenu net, moins les impôts cantonaux, communaux et fédéraux.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Consolidation des 7 cas de figure

Charge moyenne due à la prime, après réduction de primes,
en pourcentage du revenu disponible en 2010



Seuls 8 cantons ont une charge de prime inférieure à celle du canton du Valais.

Evaluation de la RIP 2010 par l'OFSP

Conclusions

- ▲ En considérant les 7 situations consolidées, aucun canton ne remplit l'objectif social de 6% fixé par le Conseil fédéral.
- ▲ Le système valaisan de réduction des primes est parmi les plus efficaces de Suisse
 - Avec une charge moyenne de prime d'assurance-maladie de 8.7%, après réduction individuelle des primes, le canton du Valais arrive en 9^e position.
- ▲ Le système valaisan apporte une aide ciblée aux potentiels bénéficiaires
 - 2^e rang pour les familles monoparentales, 4^e rang pour les jeunes adultes, 5^e rang pour les familles nombreuses et 6^e rang pour les couples avec deux enfants

Conclusions

Un système efficace qui maintient son cap

- ▲ Le montant destiné à la réduction individuelle des primes augmente chaque année mais le nombre de bénéficiaires reste stable
 - 198 millions de francs en 2013 (+3%)
 - 92'000 bénéficiaires (92'000 en 2012)

- ▲ La réduction individuelle des primes est un **DROIT** qui garantit une aide pour le paiement des primes aux personnes et familles les moins aisées
 - 71% du montant alloué est destiné aux bénéficiaires « ordinaires » sous forme de subsides partiels
 - 23% est destiné aux bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires à l'AVS/AI
 - 6% est utilisé pour la prise en charge des actes de défaut de biens LAMal

- ▲ La réduction individuelle des primes soutient les jeunes adultes et les enfants
 - 51% des 19-25 ans en sont bénéficiaires
 - 36% des enfants en sont bénéficiaires

- ▲ Bien choisir son assureur-maladie permet de réaliser d'importantes économies également lorsque l'on est bénéficiaire de la réduction individuelle des primes